

Francais - Hamidullah Le Coran traduction en langue francaise

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا نَكَحْتُمُ الْمُؤْمِنَاتِ ثُمَّ طَلَقْتُمُوهُنَّ مِنْ قَبْلِ أَنْ تَمْسُوهُنَّ فَمَا لَكُمْ
عَلَيْهِنَّ مِنْ عِدَّةٍ تَعْتَدُونَهَا فَمَتَّعُوهُنَّ وَسَرَ حَوْهِنَّ سَرَاحًا جَمِيلًا

O vous qui croyez! Quand vous vous mariez avec des croyantes et
qu'ensuite vous divorcez d'avec elles avant de les avoir touchées, vous ne
pouvez leur imposer un délai d'attente. Donnez-leur jouissance [d'un
bien] et libérez-les [par un divorce] sans préjudice.